

**Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir****Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 11 mai 2017  
Nombre de membres 45  
Présents : 32 – Pouvoirs 9  
Votants : 41

Vote : 41  
Pour : 38  
Contre : 0  
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/05/2017  
et publication du 23/05/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

**Présents (32) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Dominique DUCHÈNE, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

**Pouvoirs (9) :**

Georges BITOT à Laurent HUBERT, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Xavier GAYAT à Jean-François COINTRE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Guy-Michel CHAUVEAU, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Ghislaine SOYER, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Denis TURIN à Dominique DUCHÈNE.

**D06-18-05-2017 Adhésion LEADER France**

Monsieur le Président présente au comité syndical l'association LEADER France créé en 1997 à l'initiative d'un certain nombre de GAL ayant bénéficié du programme d'initiative communautaire LEADER 1 et LEADER 2 dont le but est de consolider le réseau des GAL et le partenariat régional et national des acteurs de la démarche, représenter les GAL dans les instances nationales et européennes du réseau européen LEADER et renforcer les outils d'information via le site, le forum et l'organisation de rencontres pour les GAL

Monsieur le Président précise que l'adhésion représente un coût de 600€ qui peut être inclus dans les frais d'animation du programme LEADER et invite le comité syndical à délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 38 voix et 3 abstentions, approuve l'adhésion à LEADER France.

Fait à Vaas  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures

Le Président  
Régis VALLIENNE



Stamp: SYNDICAT MIXTE Pays Vallée du Loir